

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE, QUI A EU LIEU LE 13 AVRIL 2015 AU LIEU HABITUEL DES SESSIONS DE CONSEIL, SOIT, AU 290, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, À 20 H 00

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers, Chantal Bernatchez, Lise Cadieux, Patrice Barbot, Gilles Carpentier, Jean-Guy Chassé, Daniel Choquette.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Ginette Daigle, directrice générale, était également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Session ordinaire du 2 mars 2015
4. Approbation du procès-verbal – Session extraordinaire du 19 mars 2015
5. Adoption du rapport des correspondances

6. Législation

- 6.1 Règlement 15-429 modifiant le règlement 08-358 concernant l'article 1 au point 6^e du service incendie
- 6.2 Suivi avis d'infraction – 595 boulevard Laurier (point retiré)
- 6.3 Suivi avis d'infraction – 625 boulevard Laurier
- 6.4 Autorisation pour utilisation à des fins autres qu'agricoles sur le lot 2 366 337 au ministère des transports du Québec.
- 6.5 Demande de modification du règlement de zonage (09-370) - zone 202 – 2010 rue du Ruisseau

7. Administration et finances

- 7.1 Dépôt du rapport budgétaire au 8 avril 2015
- 7.2 Approbation des comptes à payer
- 7.3 Demande de subvention 2015 – Réseau routier municipal – député (point ajouté)
- 7.4 Demande de subvention 2015 – Budget discrétionnaire du Ministre des Transports (point ajouté)

8. Sécurité publique – Services des incendies

Aucun point

9. Transport routier – Voirie municipale

- 9.1 Dépôt du rapport des Travaux publics
- 9.2 Intervention sur le réseau MTQ – Permission de voirie annuelle 2015

10. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles

- 10.1 Prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Nord-Ouest entre la route 116 et la rue des Ostriers (point reporté)
- 10.2 Démarche commune pour obtenir une dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

11. Urbanisme

- 11.1 Rapport des permis et certificats mars 2015 - Dépôt
- 11.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du 19 mars 2015
- 11.3 Nomination de monsieur Francis Côté de la Firme Gestim – Inspecteur en bâtiment adjoint – Remplacement de vacances

12. Loisirs – Culture - Organismes

- 12.1 Demande de permis de boisson – O.T.J. Desnoyers
- 12.2 Québec-transplant – Sûreté du Québec- semaine nationale des dons d'organes et de tissus – 19 au 26 avril 2015 – Proclamation

13. Autres

- 13.1 Semaine de la sensibilisation à la sécurité ferroviaire – 27 avril au 3 mai 2015 - Proclamation

14. Dépôt de documents

- 14.1 RIAM (CE) Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2015
- 14.2 RIAM (CA) Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2015
- 14.3 RIAM (CA) Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2015
- 14.4 RIAM – Bilan des activités 2014
- 14.5 RIAM – Rapport financier 2014

- 14.6 MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2015
 - 14.7 MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2015
 - 14.8 UPA – Bulletin de mars
 - 14.9 AQTIM – Profil des organismes membres
-
- 15. Période de questions
 - 16. Levée de la session

1. OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 20H00.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, Monsieur le Maire se prévaut de son privilège prévu aux articles 158, 161 et 164 du Code Municipal en s'abstenant de voter.

2015-04-46

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en ajoutant les points :

7.3 Demande de subvention 2015 – Réseau routier municipal – député

7.4 Demande de subvention 2015 – Budget discrétionnaire du Ministre des Transports

En reportant les points:

6.4 Autorisation pour utilisation à des fins autres qu'agricoles sur le lot 2 366 337 au ministère des Transports du Québec.

10.1 Prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le rang Nord-Ouest entre la route 116 et la rue des Ostriers

En retirant le point :

6.2 Suivi avis d'infraction – 595 boul. Laurier

2015-04-47

**3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL – SESSION ORDINAIRE DU
2 MARS 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session ordinaire du 2 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

2015-04-48

**4. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL – SESSION
EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session extraordinaire du 19 mars 2015;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2015 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale, secrétaire trésorière.

2015-04-49

5. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 1^{er} mars;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie des correspondances et que la directrice générale, secrétaire trésorière a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 1^{er} mars soient déposés aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

2015-04-50

**6.1 RÈGLEMENT 15-429 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 08-358
CONCERNANT L'ARTICLE 1 AU POINT 6 DU SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à une séance tenue le 2 mars 2015,

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le règlement 15-429 soit adopté et qu'il soit statué ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 point 6e se lisant comme suit :

*« Résider à l'intérieur du territoire englobant les deux municipalités est **abrogé** »*

Remplacé par :

« Résider dans un rayon de dix kilomètres de la caserne incendie située au 290, rue St-Jean-Baptiste à Sainte-Madeleine lors de l'embauche et maintien durant l'emploi.

Par contre, les pompiers actuels qui habitent en dehors de ce périmètre pourront continuer leur service mais ne pourront accéder à un poste supérieur »

6.2 SUIVI AVIS D'INFRACTION – 595 BOUL. LAURIER

Point retiré

6.3 SUIVI AVIS D'INFRACTION – 625 BOUL. LAURIER

Les membres du conseil n'ont pu faire le vote, n'ayant qu'un proposeur, et aucun second.

**6.4 AUTORISATION POUR UTILISATION À DES FINS AUTRES
QU'AGRICILES SUR LE LOT 2 366 337 AU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC.**

Point reporté

2015-04-51

6.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-430 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-370 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES USAGES MIXTES AUTORISÉS DANS LA ZONE 202.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Daniel Choquette séance tenante;

CONSIDÉRANT la demande de dispense de lecture est également faite, copie du projet de règlement étant déposée à l'intention des membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Poirier et madame Chantal Nichols ont procédé à une demande de modification du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT les recommandations positives du conseil consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 15-430, modifiant le règlement no. 09-370 intitulés, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin de modifier les usages mixtes autorisés dans la zone 202.

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3 La grille des usages et des normes, qui fait l'objet de l'annexe A du règlement de zonage 09-370, est modifiée comme suit :

a) Modification de la note 1 de la zone numéro 202 pour permettre un bâtiment d'usage mixte comportant 3 logements et 25% de superficie de plancher commercial;

b) Modification de la note 13 de la zone numéro 202, passe de 5 véhicules en vente ou en location à 15 véhicules, en vente ou en location;

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

4 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

5 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Ginette Daigle
Directrice générale

Simon Lacombe
Maire

Le texte de la présente résolution est sujet à l'approbation du procès-verbal par le conseil.

7. ADMINISTRATION ET FINANCES

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 8 AVRIL 2015

La directrice générale, secrétaire trésorière remet aux membres du Conseil le rapport budgétaire du fond d'administration au 8 avril 2015.

2015-04-52

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes à payer ayant été distribuée à chacun des membres du Conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par monsieur Gilles Carpentier, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
D'approuver les salaires payés au montant de 39 170.05 \$, les comptes payés par chèques au montant de 36 294.80 \$, les comptes payés par paiements préautorisés de 16 054.16 \$ et autorise le paiement des comptes à payer au montant de 130 035.26 \$, le tout avec dispense de lecture.

2015-04-53

7.3 DEMANDE DE SUBVENTION 2015 - RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - DÉPUTÉ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine prévoit effectuer des travaux de pavage majeurs sur son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE ces rues font parties du réseau de routier relevant de compétence municipale;

CONSIDÉRANT QUE le budget de voirie qui s'élève à 200 000\$ est insuffisant;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adresser une demande d'aide financière au député de Borduas, Monsieur Simon Jolin-Barette, pour la réalisation de travaux de pavage.

2015-04-54

7.4 DEMANDE DE SUBVENTION 2015 - BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine prévoit effectuer des travaux d'excavation et de pavage majeurs sur son réseau routier;

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux de pavage à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE le budget de voirie qui s'élève à 200 000\$ est insuffisant;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'adresser une demande d'aide financière au Ministre des transports, monsieur Robert Poëti, dans le cadre de son budget discrétionnaire pour la réalisation de ces travaux.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICES DES INCENDIES

Aucun point

9. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

La directrice générale, secrétaire trésorière dépose le rapport du responsable des travaux publics

2015-04-55

9.2 INTERVENTION SUR LE RÉSEAU MTQ - PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE 2015

CONSIDÉRANT les divers travaux à effectuer annuellement par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine sur les emprises des routes du Ministère des transports de Québec notamment excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc, etc.;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la municipalité d'obtenir un permis d'intervention et ou une permission de voire du MTQ avant la réalisation des travaux;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000,00\$;

QUE la directrice générale, Ginette Daigle, soit autorisée à signer les permis;

QUE la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de son adoption.

10. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.1 PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE RANG NORD-OUEST ENTRE LA ROUTE 116 ET LA RUE DES OSTRIERS

Point reporté

2015-04-56

10.2 DÉMARCHE COMMUNE POUR OBTENIR UNE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014.

CONSIDÉRANT QU'UN collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité.

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers.

CONSIDÉRANT l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1.

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle.

CONSIDÉRANT QU'IL est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité.

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

11. URBANISME

11.1 RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS MARS 2015 - DÉPÔT

La directrice générale, secrétaire trésorière, dépose les permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mars 2015.

11.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 MARS 2015

La directrice générale, secrétaire trésorière, dépose le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2015.

2015-04-57

11.3 NOMINATION MONSIEUR FRANCIS CÔTÉ DE LA FIRME GESTIM – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ADJOINT – REMPLACEMENT DE VACANCES

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
DE nommer monsieur Francis Côté, de la firme GESTIM à titre d'inspecteur en bâtiment adjoint.

12. LOISIRS – CULTURE – ORGANISMES

2015-04-58

12.1 DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON – O.T.J. DESNOYERS INC.

CONSIDÉRANT que deux (2) événements spéciaux auront lieu les 6 et 7 juin 2015 (Fête de la famille) et 22 et 23 août 2015, (Fête du soccer) à Sainte-Marie-Madeleine;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
DE mandater madame Lynda Michaud, coordonnatrice des Loisirs de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, représentant l'O.T.J. Desnoyers inc. à procéder aux demandes de permis pour ces 2 événements auprès de la RACJ et elle agira à titre de personne qualifiée à produire et à signer les documents nécessaires.

2015-04-59

**12.2 QUÉBEC-TRANSPLANT – SÛRETÉ DU QUÉBEC- SEMAINE
NATIONALE DES DONS D'ORGANES ET DE TISSUS – 19 AU 26
AVRIL 2015 – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT l'édition de la « *semaine nationale des dons d'organes et de tissus* » qui se tiendra du 19 au 26 avril 2015;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCLAMER la semaine du 19 au 26 avril 2015 « *semaine nationale des dons d'organes et de tissus* » afin de sensibiliser la population de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à promouvoir le don d'organes et de tissus et les inciter à signer leur don « *Merci de signer pour la vie* » sur le dépliant à cet effet.

13. AUTRES

2015-04-60

**13.1 SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE
– 27 AVRIL AU 3 MAI 2015 – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QUE la *Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* se tiendra du 27 avril au 3 mai 2015, à travers tout le Canada;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt public de sensibiliser les concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens et souligner l'engagement constant de l'industrie ferroviaire, les compagnies membres et leurs employés, à rendre le réseau ferroviaire encore plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain, est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les medias, et autres organisations ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de de souligner les efforts soutenus et déployés d'Opération Gareautrain pour sauver des vies et prévenir les accidents ferroviaires;

IL est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PROCLAMER la semaine du 27 avril au 3 mai 2015 « *Semaine de la sensibilisation à la sécurité ferroviaire* »

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 14.1 RIAM (CE) Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2015
- 14.2 RIAM (CA) Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2015
- 14.3 RIAM (CA) Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2015
- 14.4 RIAM – Bilan des activités 2014
- 14.5 RIAM – Rapport financier 2014
- 14.6 MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2015
- 14.7 MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2015
- 14.8 UPA – Bulletin de mars
- 14.9 AQTIM – Profil des organismes membres

15. Période de question

16. Levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Lise Cadieux, appuyée par monsieur Daniel Choquette de lever cette session à 21 h 25.

Ginette Daigle
Directrice générale, secrétaire trésorière

Simon Lacombe
Maire